Exemple de compte rendu amélioré

Démonstration à partir d'une séance publique du conseil municipal de Bayonne. Cette illustration de format ne constitue pas une référence client. Les noms des personnes intervenantes sont remplacés par leurs fonctions ; les autres éléments de l'extrait sont conservés.

Le contexte de cet exemple

Conseil municipal de Bayonne du 16 octobre 2025, rapport 3 : extension de l'ouverture de l'ALSH du Polo-Beyris. Extrait continu : 01 :00 :48,000 à 01 :05 :02,500 (4 min 14,5 s).

Source : vidéo publique de la séance.

Illustration du format de rédaction améliorée sur un conseil municipal ; cet extrait ne provient pas d'une instance paritaire.

La rapporteure présente l'extension de l'ouverture de l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) du Polo-Beyris, à l'école Jean Moulin. Elle rappelle que la Ville a ouvert cette structure en juillet 2025 et que son accueil favorable par les familles durant l'été a démontré sa pertinence et son utilité.

Pour 2025, elle annonce un budget total de **147 814 €**, dont **70 660 €** à la charge de la Ville, couvrant les vacances scolaires et l'extension au mercredi à partir du **mercredi 5 novembre**. Pour 2026, elle évoque l'ouverture d'un poste de direction à temps plein et indique un budget prévisionnel de **303 000 €**, dont **180 000 €** à la charge de la Ville. Sont inclus les charges de personnel, l'animation, la restauration, les prestataires externes, les transports et l'alimentation.

La rapporteure estime cette perspective budgétaire raisonnée. Selon elle, le bilan après deux mois d'activité répond aux attentes des familles et aux objectifs de la collectivité, avec une structure de qualité proche des besoins des enfants ; l'ouverture au mercredi est une évolution logique et attendue. Répondant à la demande des familles dans un souci de continuité éducative, elle lit la proposition de délibération : étendre l'ouverture au mercredi en période scolaire et autoriser le maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette organisation.

Le maire remercie la rapporteure, ouvre les échanges et donne la parole à Une conseillère municipale.

Une conseillère municipale estime que cette délibération illustre une absence de stratégie territoriale, de feuille de route opérationnelle et de boussole claire. Elle rappelle l'existence d'études dont les recommandations n'auraient entraîné aucune mesure significative, ainsi que de plusieurs enquêtes auprès des familles, la dernière datant de l'année précédente.

Elle souligne que les besoins concernent aussi les mercredis et les autres vacances scolaires, reproche à la municipalité de sembler les découvrir et s'interroge sur les solutions trouvées par les familles entre l'été et novembre. Elle rappelle le rôle des accueils dans un contexte d'inégalités sociales persistantes et de débats éducatifs sur le temps libre de l'enfant. Le manque de places entraîne, selon elle, réductions du temps de travail, stress et pression organisationnelle, difficultés dont elle dit pouvoir témoigner.

Elle rappelle que ce nouveau centre complète les ALSH pilotés par les MVC, confrontés à des difficultés financières « sans précédent » : leurs missions ne pourraient plus être réduites et le maintien des places serait menacé. Elle rappelle aussi la procédure de redressement du patronage laïque. Abordant le pouvoir d'achat, elle juge la tarification inadaptée à la sociologie des

familles bayonnaises, comme elle l'avait déjà indiqué au précédent conseil municipal.

Elle remercie le personnel d'avoir répondu à une commande politique très tardive. Elle dénonce une réponse dans l'urgence, dans un écosystème que la municipalité aurait contribué à fragiliser, puis annonce son vote favorable.

Le maire réagit : « Ah quand même ! » **Une conseillère municipale** confirme que la création de places reste une bonne nouvelle. Le maire termine : « Voilà, peut mieux faire. D'accord. »